

le generaliste : actualité professionnelle, médicale, médicament, FMC, gestion du cabinet, annonce emploi, carrière, pfsa 2009, médecin généraliste, ecoulage

mardi 26 octobre

- Le Généraliste en favoris
- Le Généraliste en page d'accueil
- Flux RSS du Généraliste | Newsletters

le generaliste.fr

Bonjour,
Amaury Derville

Déconnexion
Mon profil
S'abonner

ACTUALITÉ FMC GESTION ÉVASION ANNONCES SERVICES VIDÉOS

Le blog de Luc Perino
Humeurs Médicales

Une brève histoire
de la médecine

Recherche : mots clés ou expression sur legeneraliste.fr

Rechercher

DOSSIER - ACTU PRO

+ d'infos sur le web



Les cinq enjeux du scrutin

Les cinq enjeux du scrutin

Après quelques péripéties estivales, la date des élections des représentants des médecins dans les nouvelles Unions régionales des professions de santé (URPS) est désormais ferme. Le Conseil d'État a, en effet, rejeté les recours en référé déposés fin juillet par Union collégiale. D'autres recours sur le fond ont également été signés par Union collégiale ainsi qu'un autre par le lilliputien Syndicat des médecins d'Aix et région (SMAER). Mais ils ne seront jugés qu'après le scrutin qui aura donc bien lieu le 29 septembre. Tout en regrettant ce calendrier serré, les cinq syndicats qui présentent des listes pour les collèges « généralistes » se sont donc pliés à cette campagne électorale express. La campagne officielle débute le

15 septembre. Mais les têtes de listes se sont mises en ordre de bataille dès la fin de l'été. Sur le fond, les leaders syndicaux sont tentés de faire de scrutin un enjeu exclusivement national. Et pour cause, les résultats des élections permettront aux syndicats de garder ou de récupérer leur représentativité syndicale, autrement dit leur habilitation à négocier puis ensuite à peser de tout le poids de leur score sur la prochaine convention médicale à partir de la fin de l'année. Ces élections sont également un test pour la ministre de la Santé. Mais il ne faut pas oublier que sur le terrain, les représentants des médecins devront savoir défendre les intérêts de la profession alors que se mettent en place les agences régionales de santé, dont les pouvoirs tentaculaires sont de plus en plus redoutés.

1- Par qui seront contrôlées les 26 Unions ?

En bonne logique, les URPS reprennent une bonne partie le catalogue des missions des anciennes URML : actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la promotion de la santé, de l'éducation thérapeutique ainsi que « le déploiement des systèmes de communications et d'informations partagées » et « la mise en œuvre du développement professionnel continu » (le DPC ex-FMC). Dans cette perspective, les candidats sortants seront aussi jugés sur le bilan des actions de leur URML et des renversements de majorité au sein des assemblées régionales ne sont pas à exclure, avec le risque que des projets en cours se retrouvent en déshérence. On se souvient que pour les premières élections aux URML en 1994, MG France avait fait carton plein (dans les collèges généralistes). Puis en 2000, la CSMF avait pris sa revanche. Puis en 2006, les voix des généralistes s'étaient beaucoup plus éparpillées. Au final, sur les 26 URML, 15 sont toujours présidées par la CSMF. Mais, depuis ce dernier scrutin, il n'existe plus à proprement parler de structure qui fédère toutes les unions. La CNP (Conférence nationale des présidents) des URML, présidée par Philippe Boutin de l'Union Poitou-Charentes ne regroupe plus désormais que les URML aux couleurs de la CSMF. Tandis que l'UNML (Union nationale des médecins libéraux) actuellement présidée par Claude Bronner, coprésident d'Union Généraliste, représente toutes les autres Unions présidées par MG France, la FMF/Union Généraliste et l'UCCMSF.

2- Comment s'organiser face aux ARS ?

Il n'est pas question pour l'heure de négocier de conventions régionales, puisque le cadre général de la convention médicale nationale perdure. Mais la principale différence entre les anciennes URML et les nouvelles URPS tient surtout au fait qu'elles auront désormais en face d'elles les ARS (agences régionales de santé). Et les représentants des médecins vont avoir du grain à moudre et devoir négocier ferme avec ce nouvel acteur du système de santé, aux pouvoirs importants. L'organisation de la pds est désormais de la responsabilité de l'ARS. Puis le gros morceau sera l'écriture du « projet régional de santé » pour lequel beaucoup de directeurs d'ARS se sont déjà mis à la tâche et en particulier le volet qui intéresse tout particulièrement les médecins libéraux, à savoir le fameux SROS ambulatoire, qui vise à définir les « trous » dans l'offre de soins et à remédier. Les URPS seront aussi consultées sur les « contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens » que les ARS pourront signer avec des maisons, des réseaux ou des pôles de santé, ainsi que pour les expérimentations de nouveaux modes de rémunération ou de délégation de tâches. Or pendant leur dernière mandature, les URML avaient souvent joué un rôle de facilitateurs dans les expérimentations. Pour ne citer que deux exemples parmi la multitude d'initiatives ou des URML ont été leaders ou parties prenantes : Asalee, l'expérimentation de coopération professionnelle avec des infirmières dans des cabinets de médecine générale avec l'URML de Poitou-Charentes ou Cardiorance le réseau de santé cardiovasculaire avec l'URML de Bretagne. Il ne faudrait pas que ce nouveau mode d'organisation décourage les bonnes volontés.

3- Pour ou contre Roselyne Bachelot ?

Même si ce n'est pas les résultats des élections aux URPS qui scelleront le sort de Roselyne Bachelot au moment du remaniement ministériel qui devrait intervenir à la fin du mois de novembre, nul doute que le chef de l'État tiendra compte du message qu'enverront les médecins à cette occasion. D'autant que la ministre est dans une position fragile et que son impopularité auprès du corps médical, surtout depuis la mise à l'écart des généralistes dans la campagne de vaccination anti-grippale, joue évidemment contre elle. Nicolas Sarkozy a déjà commencé à mettre sa ministre sur la touche en faisant monter en première ligne Elisabeth Hubert avec sa mission sur « la médecine de proximité ». Pour la première fois depuis 16 ans, la CSMF n'a pas invité la ministre

Découvrez HSBC pour les professionnels
En savoir plus

FLASH INFO

Enfin l'ASV reste à 65 ans- 26/10/2010

Une proposition de loi pour rendre les SROS opposables- 26/10/2010

Bioéthiques : Bachelot souhaite qu'il n'y ait pas de consigne de vote- 26/10/2010

Le nouveau doyen des hommes français a 108 ans- 26/10/2010

Les LED présenteraient des risques pour les yeux- 26/10/2010

Haïti : l'épidémie de choléra marque le pas mais l'ONU reste inquiète- 26/10/2010

Tous les Flashs

PUBLICITÉ ▼

OUTBACK
MOTEUR BOXER DIESEL ET 4 ROUES MOTRICES PERMANENTES

SUBARU >> Découvrez-le !

DOCTEURS EN CINÉMA



Un film, des médecins
L'Amour d'une femme

ALERTES INFOS



Démographie
Conventionnement sélectif, la
CNAMTS veut transformer
« l'essai » infirmier

de la Santé à son université d'été cannoise à la fin de septembre. Le syndicat de Michel Chassang n'a pas hésité d'ailleurs à faire de ce scrutin en un référendum pour ou contre la politique du gouvernement et se pose comme le syndicat le plus anti-Bachelot. Chez les autres, plus personne n'affiche franchement son soutien à la ministre de la Santé. MG France et la FMF revendiquent un droit d'inventaire dans la loi « Hopital, patients, santé et territoire ».

4- Qui décrochera la représentativité ?

Alors que la dernière enquête de représentativité date maintenant de 2002, le ministère de la Santé est obligé d'en organiser une nouvelle avant que la Sécu et vos syndicats négocient la prochaine convention médicale. Frédéric van Roekeghem verra-t-il de nouvelles têtes à sa table ? Probablement non. Le ministère a défini avant l'été les critères qui définissent la représentativité. Celle-ci se fonde donc sur « l'indépendance notamment financière », le nombre d'adhérents, une ancienneté minimale de deux ans et l'audience aux élections aux URPS. Pour pouvoir prétendre à la représentativité des généralistes, un syndicat devra réaliser un score minimal de 10 % des suffrages exprimés au suffrage national. Le suspens est assez mince. La CSMF et MG France sont assurés de conserver leur représentativité. La situation est un peu plus tendue pour le SML qui, en 2006, dépassait de peu ce score. En revanche, la FMF devrait retrouver sa représentativité perdue en 2002 d'autant que le décret du ministère précise qu'un syndicat « constitué à partir de la fusion de plusieurs syndicats dont l'un d'entre eux remplit cette condition d'ancienneté est réputé la remplir ». Une précision qui vise Union Généraliste, nouveau syndicat issu de la fusion il y a un an entre Espace Généraliste et la FMF-G et composante de la FMF. L'Union collégiale (ou UCCMSF) qui représente principalement des MEP part de loin pour réaliser la percée nécessaire. Chez les spécialistes, peu de changement à attendre à part pour le micro-syndicat Alliance dont la plupart des membres ont rejoint les listes du SML pour les élections et qui risque fort de perdre sa représentativité.

5- Quelles orientations pour la nouvelle convention ?

C'est probablement là l'enjeu principal de ces élections. Si quasiment tous les syndicats peuvent participer aux négociations, toutes les signatures n'auront pas le même poids selon le score réalisé par chacun. Un syndicat qui peut revendiquer au moins 30 % des scrutins agrégés des médecins dans les trois collèges aura la liberté de signer seule une convention. Si personne n'y arrive, des alliances sont évidemment nécessaires. Deux blocs s'opposent : la CSMF et le SML, tous deux signataires de la convention de 2005 d'un côté, et les alliés de la « France des généralistes en colère » de l'autre, autrement dit l'intersyndicale composée de MG France, Union Généraliste, le SNJMG et l'Union Collégiale. D'autre part, pourront s'opposer à la convention ou à l'un de ses avenants tout syndicat représentatif ou plus probablement alliance de syndicats représentatifs ayant réalisé ensemble au moins 50 % des voix des médecins. Autrement dit, au-delà du poids politique dans la négociation conventionnelle qu'apporte le score électoral, chaque voix compte et donne un pouvoir très concret. On sait que l'Élysée a toujours souhaité que la convention médicale puisse être signée par le maximum de syndicats. Un certain nombre de sujets font l'objet d'un consensus : consultation du généraliste à 23 euros, introduction d'une dose de forfaits dans la rémunération, le refus des CAPI. Mais tous n'ont pas la même sensibilité sur le développement des maisons de santé, le parcours de soins ou le secteur optionnel ou le rôle plus ou moins central du paiement à l'acte.

Cet article fait partie du dossier : [Le grand débat](#)



N°2534 du 10/09/2010

ET AUSSI DANS DOSSIER - ACTU PRO

Médecine de proximité | Mais où est donc passé le rapport Hubert ? - « Si quelqu'un a en sa possession une version du rapport de Madame ... (22/10/2010)

LES PLUS CONSULTÉS

Harcèlements | Ces confrères en délicatesse avec leur caisse (01/10/2010)
Exercice | Pourquoi les jeunes plébiscitent le groupe (15/10/2010)
Médecine de proximité | Mais où est donc passé le rapport Hubert ? (22/10/2010)
Elections URPS 2010 | MG toujours en tête, mais le front CSMF-SML s'impose (08/10/2010)
Élections aux URPS | Le grand débat (10/09/2010)
Élections aux URPS | Pour qui voter ? (24/09/2010)
URPS | Échos de campagne, vus par les généralistes de terrain (17/09/2010)
Vos réponses à notre enquête | Ce que les médecins généralistes veulent changer (02/07/2010)
C'est vous qui le dites | « La proximité ? C'est le patient qui vous tutoie » (02/07/2010)
 Sur les revenus des médecins, le Haut Conseil tempore (02/03/2007)

QUESTION FLASH

Pour ou contre la suppression du numerus clausus en fac de médecine ?

- pour
 contre
 nsp

Tous les résultats

LE JOURNAL



Le Généraliste au format PDF
 S'abonner au Généraliste
 Les suppléments du Généraliste en PDF

ANNONCES CLASSÉES

Plus de 250 annonces classées

EMPLOI	(116)
CARRIERES	(167)
IMMOBILIER	(54)
DIVERS	(23)

Insérer

Rechercher dans les annonces

Rechercher

ACTUALITÉ

Éditorial
 Actu professionnelle
 Actu médicale
 Actu médicament
 À vous la parole
 Humour
 Dossier Spécial
 Jeu-Test

FMC

FMC par rubrique
 FMC par discipline
 Quiz
 Echelles
 d'évaluation
 Vidéos FMC
 Comité scientifique

GESTION

Exercice - Responsabilité
 Fiscalité - Patrimoine
 Informatique
 Médecin employeur
 Protection sociale
 - Retraite

ÉVASION

Ailleurs
 Le bon vin
 La bonne table
 Culture
 Automobile
 Une brève histoire de la médecine
 Docteurs en cinéma

ANNONCES

Carrières
 Emploi
 Immobilier
 Divers
 Insérer une annonce

SERVICES

Mon profil
 Flux RSS
 Textes de référence
 Publications PDF
 Le journal en PDF
 FMC
 Suppléments

VIDÉOS

Enquête sur la sexualité
 Les lois de l'amour
 Les Grands Prix du Généraliste

Gestion du
cabinet
Horizons
Textes de
référence

[Qui sommes-nous](#) | [Contacts](#) | [Conditions générales d'utilisation](#) | [Publicité](#) | © legeneraliste.fr 2010 - un site du Groupe UBM Medica

 legeneraliste.fr

	<p>Un site du Groupe UBM Medica (UBM) Information et Formation continue : Système de soins, Médecine au quotidien Pharmacien et équipe officinale Management de Santé Pratique Médicale du Généraliste Produits de Santé : Banque de données Recommandations thérapeutiques Pratique Officinale Référence législative et tarifaire Salons et événements : Médecine Générale Technologies de l'information en Santé Hôpital Univers de la gérontologie Eau et Bien-être Services : Ordonnances Moteur de recherche médecin Annuaire Industrie Pharmaceutique et partenaires Annuaire établissements sanitaires Médico-sociaux et sociaux Diplômes universitaires Petites Annonces Blog Hôpital</p>
---	---

le generaliste - actualité professionnelle, médicale, médicament, PMS, gestion du cabinet, annonce emploi, carrière, prix 2009, médecin généraliste, écoute